



Créer facilement, gratuitement et rapidement sa micro entreprise en quelques clics

Ce document a été créé avec la participation de Léna R. que nous remercions pour les recherches effectuées qui permettront à chacun d'être aiguillé dans la mise en place de sa micro-entreprise.

Il existe plusieurs manières d'accéder au statut d'auto-entrepreneur(euse), certains sites se proposent de le faire pour vous, mais cela reste payant.

Créer son statut seul peut parfois paraître compliqué mais c'est en réalité très simple. De plus, les démarches et la création sont gratuites. Pour ce faire, il vous suffit simplement de suivre ces quelques étapes et vous munir au préalable de :

- votre numéro de sécurité sociale
- votre numéro de téléphone mobile
- votre adresse e-mail
- votre adresse de domiciliation

I – La création d'un compte en ligne micro-entrepreneur

Étape 1 : Se rendre sur le portail auto entrepreneur de l'URSSAF :

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html>

Étape 2 : Une fois sur la page d'accueil, cliquez et dirigez-vous vers le lien «**créer mon auto- entreprise**».

Étape 3 : Vous voici désormais à l'étape de création d'entreprise.

Lorsque vous êtes sur cette page cliquez sur « **NON** » à la question « **Êtes-vous déjà immatriculé en tant que travailleur indépendant ?** ». **Cochez "non" uniquement si vous n'avez jamais créé d'entreprise.**

Cliquez ensuite sur le lien « **Déclarer mon auto-entreprise** ».

Étape 4 : Vous êtes désormais sur la page qui vous permet de créer votre compte en ligne auto-entrepreneur. Remplissez les informations qui vous sont demandées (n° sécurité sociale, nom, prénom, adresse, ...).

Si vous n'avez jamais créé d'entreprise auparavant cliquez sur la case «ce numéro de siret ne m'a jamais été attribué».

Lorsque toutes les cases sont remplies cliquez sur le lien « **créer mon compte** ».



Un e-mail de confirmation avec un mot de passe qui vous permettra de vous connecter sur votre espace en ligne.

Étape 5 : Une fois le mail réceptionné et ouvert vous pouvez désormais vous connecter sur votre espace à l'onglet « **mon compte** » en haut de la page d'accueil du site de l'URSSAF auto-entrepreneur.

Vous pourrez vous y connecter à l'aide de votre numéro de **sécurité sociale** ou votre **e-mail**. Le mot de passe à saisir dans un premier temps sera celui qui vous a été envoyé par e-mail. Vous pourrez ensuite le changer et en créer un qui vous sera propre.

Une fois connecté sur votre espace personnel, vous allez maintenant pouvoir déclarer le début de votre activité et de votre entreprise.

II – Déclaration de début d'activité et d'entreprise

Vous voilà sur votre espace, au niveau de votre tableau de bord. Sur l'onglet « Mon fil d'actualité » sera normalement écrite une phrase du type :

« Bienvenue Mr, Madame. Pour effectuer votre formalité de création d'activité, veuillez cliquer ici ».

Cliquez sur le lien proposé en souligné. Vous accédez maintenant au formulaire d'inscription et de déclaration.

Étape 1 : Remplir le formulaire.

Si vous comptez uniquement faire de votre auto-entreprise votre activité principale cliquez « oui » à la question « serez-vous auto-entrepreneur à titre exclusif ? »

Concernant l'activité exercée vous pouvez mettre par exemple :

- Coach en développement personnel
- Diététique (pour ceux et celles qui sont formés pour) - Aide au développement personnel
- Reflexologue (pour ceux et celles formés pour)
- Naturopathe (pour ceux et celles formés pour)
- Sophrologue (.....)
- Coach sportif (...)

Vous pouvez ensuite affiner votre activité en cliquant sur la case « je ne trouve pas mon activité » et préciser par exemple en complément de naturopathe ou de coach en développement personnel une mention MEGC.



Répondez en suite aux autres informations personnelles qui vous sont demandées.

Concernant la case « NOM COMMERCIAL » il s'agit de mettre le nom que vous voulez donner à votre entreprise (il peut s'agir de votre nom prénom, de votre activité, de la nature de votre activité, d'un nom que vous avez créé.....).

La mention activité non salarié veut dire simplement entrepreneur. Une fois les informations remplies, passez à l'étape suivante.

Étape 2 : Les informations personnelles. Remplissez simplement vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, etc).

Passez en suite à l'étape 3...

Étape 3 : Renseignement des informations fiscales et sociales Remplissez et cochez les cases selon ce que vous souhaitez.

A la question «Versement de mes cotisations » : vous pouvez choisir l'option mensuelle ou trimestrielles

- **Mensuelle** veut dire que vous déclarez et payez vos revenus chaque mois
- **Trimestriel** que vous déclarez et payez vos revenus tous les trois mois.

A la question «Souhaitez-vous opter pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu» ?

Il s'agit de choisir si vous souhaitez payer vos impôts en même temps que vos cotisations (mensuelles ou trimestrielles, en fonction des revenus que vous aurez déclaré, que votre chiffre d'affaires) et donc progressivement tout au long de l'année. Dans ce cas, cochez oui.

- Plus tard en fin d'année par exemple et tout d'un coup. Dans ce cas, cochez non.

Concernant la case «Souhaitez-vous opter pour le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) »
Je ne vous conseille pas de cocher oui, ou alors renseignez vous avant.

Étapes 4 et 5 : Finalisation des informations et récapitulatif. Complétez les dernières cases.

Relisez ensuite vos informations et vérifiez qu'il n'y ait pas d'erreurs



Étape 6 : Pièces jointes.

Scannez ou photocopiez votre pièce d'identité et écrivez une attestation sur l'honneur (le texte à écrire est précisé).
Envoyez-les directement sur le site à l'onglet réservé juste dessous l'étape ou par voie postale.

Étape 7 : Validez votre déclaration.

Vous pourrez accéder à l'intégralité des services une fois que votre affiliation à l'Urssaf sera finalisée, soit environ 4 à 6 semaines après le dépôt de votre dossier de création d'une auto-entreprise. Un courriel vous sera alors adressé par votre Urssaf pour vous en informer.

Vous recevrez également votre numéro de siret par voie postale par un courrier de L'INSEE.

ATTENTION : Vous risquez de recevoir des lettres par voie postale qui sont des arnaques et qui vous demandent de payer. Renseignez vous bien sur ces documents et ne procédez jamais à des paiements si vous avez des doutes, et/ou avant d'avoir vérifié qu'il ne s'agissait pas de demandes frauduleuses.

Ex d'arnaques :

The image shows a form titled 'FORMULAIRE D'INSCRIPTION' from 'Identification-legale'. The form is divided into several sections:

- Expéditeur / Destinataire:** Identification legale, SIA 40, Service inscription, BP 92, 93101 MONTREUIL CEDEX.
- INFORMATIONS ENTREPRISE:** Fields for Dénomination Sociale, Date d'immatriculation, Forme Juridique (Entrepreneur individuel), Capital, Adresse du Siège, Administration, Date d'arrêt des comptes (31-12-2021), Code APE/NAF, and Activité.
- TARIF:** Période (09/21 - 09/22), Prix (282 €), Paiement (Par chèque), Délai d'inscription (Sous 8 jours).
- PAIEMENT:** Instructions to return the form with payment to 'Identification legale, Service inscription, BP 92, 93101 MONTREUIL CEDEX'.
- Signature:** Fields for Nom, Fonction, Fait à, and N°.

At the bottom, there is a small disclaimer: 'Ce document est destiné à être rempli par l'entrepreneur individuel et doit être envoyé par voie postale à l'adresse indiquée. Toute demande de renseignements doit être adressée à l'adresse indiquée. Ce document est destiné à être rempli par l'entrepreneur individuel et doit être envoyé par voie postale à l'adresse indiquée. Toute demande de renseignements doit être adressée à l'adresse indiquée.' (Note: the text in the image is partially obscured and repetitive).



- Vous trouverez des documents originaux des sites officiels sur : <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/sinformer-sur-le-statut/guide-officiel.html>

→ “L’urssaf et vous” pour vous expliquer les grandes lignes de la micro entreprise

→ Auto-entrepreneur Version Métropole “Ce qu’il faut savoir”

→ Auto-entrepreneur dans les Drom Version outre-mer “Ce qu’il faut savoir” pour par

→ “Présentation des services en ligne” pour savoir comment gérer votre compte en ligne

- Pour en savoir plus sur la micro entreprise avec le site officiel de l’urssaf : <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/sinformer-sur-le-statut/lessentiel-du-statut.html?ref=la-micro-by-flo>

- Demande l’Acre (pour être exonéré partiellement de charges sociales. C’est l’exonération de début d’activité) :

Depuis ce lien vous allez pouvoir télécharger le document pour faire votre demande d’**Acre** après votre inscription :

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/une-question/toutes-les-fiches-pratiques/demander-lacre.html>

J’envoie ma demande d’**Acre** à l’**Urssaf** [depuis la messagerie](#), avec les **pièces justificatives** et un **justificatif de ma démarche de création d’activité** (téléchargeable sur procedures.inpi.fr).

En savoir plus sur l’acre : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/difference-acre-arce-are-nacre#>